



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Modification des cycles de mobilité Compte rendu de la réunion du 14 avril 2016

Présents :

DRH : Cécile Avezard, Véronique Téboul, Hervé Schmitt
CGT : Jean-Bernard Marcuzzi, Gaëtan Silène, Philippe Garcia
FSU, FO, Solidaires, UNSA et CFDT

Depuis 2 ans la DRH veut imposer en passant en force la réduction du nombre de cycles de mobilité : passage de 3 à 2 cycles.

Cette réduction est une commande politique du premier ministre pour harmoniser la gestion des agents dans les Directions Départementales Interministérielles.

L'alignement à 2 cycles est d'autant plus surprenant que certains corps (par exemple les ingénieurs de l'agriculture) resteraient à 3 cycles !

De l'aveu de la DRH du ministère, c'est aussi une réponse à la réduction des effectifs de la DRH du ministère qui n'a plus la capacité d'assurer correctement le travail pour mettre en œuvre trois cycles de mobilité.

Pour la CGT, la première réponse à apporter serait d'embaucher du personnel à la DRH. Car, rien n'indique que suite au passage à 2 cycles, les effectifs ne soient pas encore amputés pour, au final, aboutir à 1 seul cycle ! Cette fuite en avant est inacceptable.

Pour adoucir les positions syndicales afin de déboucher sur cet objectif, la DRH a proposé d'étudier plus globalement les difficultés.

La CGT a rappelé son opposition à la réduction du nombre de cycles et a pointé la responsabilité de l'administration quant à "l'immobilisme" dans le ministère :

- Liste de postes commune en catégorie C et en catégorie B qui incitent à publier sans tenir compte du duo statut-mission¹
- Blocage Région zone de gouvernance (RZGE)

¹A la différence d'autres syndicats comme l'UNSA, la CGT est opposée à la fusion des corps, mais aussi à une gestion commune qui préfigurerait cette fusion. Effectivement, les statuts particuliers des corps correspondent à des conditions spécifiques d'exercice et de rémunération des missions. Fusionner les corps c'est assurément détruire toutes les garanties conquises par les agents pour assurer leurs missions.

- Postes supprimés sans raison ou rejet de candidature au motif du profil (ex : un adjoint administratif de 28 ans d'ancienneté estimé incompetent pour un poste en service financier !)
- Effet de la PFR et de la RIFSSEP qui n'incitent pas à libérer les postes les mieux rémunérés
- Rémunération insuffisante (par exemple en Île de France) qui motive plus au départ plutôt que d'y venir

...

Le seul objectif de l'administration étant le passage à 2 cycles de mobilité, celle-ci ne semble pas très motivée à regarder les problèmes évoqués par les représentants du personnel. En revanche, elle a présenté [son diaporama \(ci-joint\)](#).

Les représentants du personnel ont fait de nombreuses remarques notamment sur l'état des lieux qui s'appuie davantage à prendre en compte les mobilités réussies qu'à examiner les causes des échecs !

Par ailleurs, la difficulté à trouver un poste à l'issue d'une promotion sera augmentée avec 2 cycles seulement par an.

Au final, cette réduction du nombre de cycles imposée en force par l'administration fera qu'ils seront alors espacés de 6 mois :

- ✓ accentuation de l'immobilisme dans nos ministères, un immobilisme subi, par exemple en région parisienne,
- ✓ augmentation des temps de vacance des postes, donc les charges de travail des agents palliant l'absence de collègues,
- ✓ accroissement du temps pour "se vendre" auprès des services, mais toujours dans un rapport de force défavorable, la DRH du ministère rappelant qu'elle conservera le privilège du choix de l'employeur.

Cette réforme menée au pas de charge pour une mise en œuvre fin 2016 début 2017, s'inscrit pleinement dans la nouvelle conception de la gestion individualisée des agents. Cette gestion fait écho aux attaques tous azimuts que subit le monde du travail, qui se traduit notamment par la "loi Travail".

C'est pourquoi la CGT s'inscrit dans la convergence des luttes et vous appelle à vous mobiliser le 28 avril prochain.

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.
Bulletin de contact et de syndicalisation**

NOM : Prénom :
 Adresse :

 code postal : Ville :
 Téléphone : Courriel :
 Age : Profession :
 Service (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à la FNEE - CGT, case 543, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
 Téléphone : 01 55 82 88 75, fax : 01 48 51 51 80, courriel : fd.equipement@cgt.fr
 Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.equipement.cgt.fr